

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : PLU de la Chapelle-Heulin
Révision Allégée

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° A-20210519-103 en date du 19 mai 2021 de

M. le Maire de : Mme la Présidente de la Communauté de Communes

M. le Préfet de : Sevres et Loire

~~Président de la commission d'enquête~~ – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du MERCREDI 9 JUIN 2021 au VENDREDI 9 JUILLET 2021

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de la Chapelle-Heulin

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les MERCREDI 9 JUIN 2021 de 9h à 12h et de _____ à _____
les JEUDI 10 JUIN 2021 de 10h à 12h et de _____ à _____
les MERCREDI 23 JUIN 2021 de 14h à 17h et de _____ à _____
les LUNDI 28 JUIN 2021 de 17h à 19h et de _____ à _____
les VENDREDI 9 JUILLET 2021 de 14h à 17h et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Mercrèdi 9
Les 9 JUIN 2021 de 9 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

↓ une personne s'est déplacé pour une demande de rachat de terrain hors du champ de la présente révision allégée - le CEF

↓ une autre personne avec le même dossier
↓ deux personnes de même adresse

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.